

Groupe de Travail IMMOBILIER ELARGI

Jeudi 16 Décembre 2021

COMPTE-RENDU DE LA DELEGATION FO DGFIP 86

Après nous avoir reçu le matin en « bilatérale », la directrice nous a retrouvé l'après-midi pour ce GT Immobilier à l'ordre du jour très élargi. Elle était accompagnée pour l'occasion de ~~Blaise~~ ~~M. M. M. M. M.~~ AFIP en charge du pôle Stratégie / Moyens / Maîtrise d'activité et de ~~M. M. M. M. M.~~ AFIPA en charge de la division Gestion des moyens. Les 4 organisations syndicales étaient présentes, de même que ~~Suzanne Dubois~~, en sa qualité d'assistante de prévention.

1 – Les propositions du Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie au Travail (FACVT) :

Au 16 décembre, la direction avait recensé 85 demandes émanant des conseils de site et des mails reçus sur la BALF prévue à cet effet.

Des conseils de site sont encore prévus en janvier et les agents sont invités à continuer de faire des propositions dans cette période.

Nous avons fait part des idées que nous avons nous-même collectées auprès des agents.

Puis nous avons déroulé la liste des propositions recensées. Certaines ont été exclues du FACVT et seront traitées via d'autres budgets (exemples : chasse d'eau défectueuse ; sols glissants).

Ce qui ressort des propositions :

- l'aménagement dans chaque site (quand c'est possible – quid de la TPEH, installée dans les locaux du CHU et des trésoreries locataires de bâtiments communaux) d'un espace de détente avec canapés, fauteuils, fauteuil massant, coin lecture, coin musique, babyfoot ;
- l'aménagement d'un espace extérieur de pique nique ;
- l'acquisition de plantes vertes, l'aménagement d'espaces verts, de potagers éventuellement lorsque cela est possible ;
- des actions en faveur du tri sélectif avec explication des consignes, acquisition de poubelles de tri, et convention avec des collecteurs ;
- l'acquisition de gourdes isothermes pour chaque agent, voire de mugs y compris lorsque la machine à café est utilisée (voir avec le prestataire ce qu'il est possible de faire) ;

Sur l'aide à l'achat de vélos électriques, la direction a estimé qu'il s'agissait d'une dépense « personnelle » et non collective et qu'elle n'entrait pas dans le cadre du FACVT. La question va être posée à la centrale (il existe déjà une aide de 200 € par an pour les utilisateurs de vélos et de covoiturage plus de la moitié de l'année, pour se rendre au travail).

Les temps de sieste (et donc l'acquisition du matériel adapté) n'ont pas reçu un avis favorable, la directrice ayant expliqué que la tentative avait échoué précédemment à Bercy, tout simplement car cela ne passe pas en termes d'image de l'administration. Le même argument a été avancé par la Direction pour rejeter l'idée de l'aménagement d'un terrain de pétanque (en extérieur, donc visible par les usagers).

Les salles de sport, sollicitées par quelques agents, risquent d'être jugées techniquement inenvisageables compte tenu de la capacité de nos locaux et du coût que cela engendrerait (salle de sport = matériels, double vestiaire, double sanitaire avec douche, et entretien).

L'aménagement d'un véritable espace de restauration, dans les sites qui n'en disposent pas et qui ne se trouvent pas à proximité d'un restaurant administratif, a également été discuté et peut être envisagé en fonction du budget restant, à l'issue du financement de toutes les dépenses pour lesquelles on aura un consensus. Il a été rappelé que ce type d'aménagement relève en premier lieu du périmètre de l'action sociale.

Nous aurons l'occasion de reparler des propositions dès janvier, lorsque nous aurons les remontées de l'ensemble des sites du département, également des chiffrages, des propositions de localisation des espaces de détente également.

2 – Les travaux et interventions 2021 :

La direction est revenue sur l'ensemble des travaux effectués en 2021 par site et leur différent mode de financement.

Exemples pour les sites de Loudun et de Poitiers Slovénie :

Réinstallation (financement SPIB 2C)	
Gros œuvre	14 336,16
Peinture	2 107,04
Menuiserie porte et PLSU	3 003,12
Menuiserie – accueil	3 140,30
ENGIE	426,00
Electricité	3 251,71
Electricité	1 609,82
Electricité	350,06
Cumul	28 224,21

Financement programme 156	
Réparation volets	4 910,02

Divers financements DGF, SPIB2C, délégation, CHS, SRH1B	
Réfection sanitaires colonne centrale, colonne fond du couloir et sous-sol	626 178,00

Financement programme 156	
Pose stores sanitaires	2 674,14
Travaux mise aux normes TOIP (dont financement SI 2A 14 632,88 €)	20 271,30
Travaux peinture couloir CDIF	4 694,08
Travaux peinture couloir sous sol (début 2022)	5 455,57
Installation lecteur badge barrière levante (en cours)	1 218,62
Installation lecteur badge portillon extérieur (en cours)	2 821,61
Audit énergétique	5 688,00
Cumul	42 823,32

Nous avons profité de ce petit tour d'horizon des différentes interventions pour alerter sur quelques dysfonctionnements que nous avons collectés auprès des agents.

Sur le site de Slovénie, nous avons signalé le problème de l'installation d'un badge à la barrière levante et au portillon s'agissant des rendez-vous pour le médecin de prévention ou l'assistante sociale qui s'effectuent par l'arrière du bâtiment. La direction l'a noté sans y apporter de solution.

3 – Les demandes de crédits et les projets pour 2022 :

La direction a évoqué avec nous les projets de travaux pour 2022 et les demandes de financement associées :

Montmorillon → démoussage des façades et création de 2 places de stationnement pour personnes à mobilité réduite (PMR) ;

Chatellerault → remplacement des ouvrants (366 594 €) ;

Loudun → peinture et sol de la salle de réunion/archives ; pose d'un faux plafond et peinture/sol dans le bureau de l'ex-trésorier ; remplacement des ouvrants des préfabriqués ; travaux de dépose de la banque d'accueil à l'étage ; quelques travaux d'électricité.

Slovénie → réfection des joints horizontaux de façade ; étanchéité du toit terrasse ; remplacement des ouvrants (962 340 €).

Riffault → remplacement des luminaires (panneau LED avec variateur).

St Louis → travaux de chaufferie et achèvement de la séparation du bâtiment N° 8 et du N° 10 (passation d'un marché public ; une pré-réunion de chantier s'est tenue le 16 décembre 2021, pour un début des travaux envisagés le 11 janvier 2022 et devant s'étaler sur 3 mois) ; démolition de la rampe béton dans la cour ; protection de la salle forte.

4 – Les réflexions en cours

L'accueil du site de Slovénie : la direction a présenté une ébauche de projet visant à construire une structure devant le hall actuel permettant l'accès et la sortie des usagers, une zone d'attente, puis une zone de réception à deux guichets d'accueil primaire à la place de l'actuelle caisse qui serait avancée.

Nous ne nous sommes pas prononcés sur cet avant-projet. Nous souhaitons préalablement recueillir le ressenti des principaux concernés, à savoir les agents en charge de l'accueil.

En revanche nous sommes intervenus pour alerter une fois de plus sur la situation de l'accueil primaire actuel, avec deux agents exposés, dans un espace exigü, protégés par des panneaux d'affichage, sans bouton d'alerte. Cette configuration mise en place en 2020 était provisoire. Il n'est pas envisageable de laisser travailler les agents de l'accueil dans ces conditions.

En outre, l'espace n'est pas approprié pour l'accueil sur rendez-vous de masse qui est envisagé.

S'agissant du site de Slovénie, nous avons une énième fois demandé où en était le projet d'accessibilité PMR du site pour les agents. Il y a quelques années, le médecin de prévention a effectué et transmis à la direction, un rapport avec les aménagements à envisager. Rien n'a bougé. La direction reste systématiquement silencieuse dès qu'on lui demande pour quelles raisons.

Il n'est pas normal que ce site de 200 agents ne soit toujours pas accessible, ne serait-ce qu'en automatisant l'ouverture des portes extérieures, intérieures et portillons, en installant un monte-escalier pour l'accès à la cantine. Nous continuerons d'intervenir sur le sujet jusqu'à obtenir des avancées. Très prompt à afficher un volontarisme politique vis-à-vis des entreprises pour la mise en place des règles nécessaires dans ce domaine, l'État employeur est loin de montrer l'exemple.

Nous avons fait par ailleurs une proposition de réaménagement de l'ensemble des services du site afin de regrouper les services qui travaillent ensemble sur les mêmes métiers, tout en respectant le nombre de mètres carrés nécessaires par agent et la luminosité. La direction semblait intéressée par l'idée, la réflexion est lancée.

L'accessibilité du site de St Louis : le projet consiste à motoriser les deux portails d'accès à la cour intérieure et à réaménager la porte d'entrée en l'agrandissant et en supprimant les marches.

C'est un projet envisagé pour 2022.

Cela permettra de rendre enfin accessible le site aux collègues à mobilité réduite.

5 – Informations sur les audits énergétiques :

la loi ELAN (évolution du logement de l'aménagement et du numérique) impose à l'État une obligation de résultats en matière de réduction de consommation énergétique dans les bâtiments de

plus de 1 000 m² (nos 5 plus gros sites sont concernés : Riffault, Slovénie, Saint Louis, Brelandière et Montmorillon).

En 2030, la réduction doit être de 40 % au minimum, puis 50 % en 2040 et 60 % en 2050.

Les audits énergétiques réalisés par des bureaux d'expertise bâtementaire dressent un état des lieux pour chaque bâtiment et pour chaque composant.

Exemple de déperdition à partir d'une modélisation du site de Riffault :



Les audits proposent ensuite un certain nombre d'actions avec le coût des travaux, le gain en consommation, l'économie financière réalisée et le temps de retour sur travaux.

A partir de ces constats, la direction envisage des travaux (ex : les ouvrants sur Châtellerault et Slovénie par exemple) et en demande le financement dans ce but précis.

La Direction nous a précisé que les travaux sur les bâtiments doivent désormais respecter des normes environnementales. A titre d'exemple, le remplacement des ouvrants du site de Slovénie a été chiffré sur la base de matériaux en aluminium et non en PVC, non éco-responsable, entraînant un surcoût de 300 000 €.

6 – Le futur SGC de Poitiers Extérieur (à Neuville de Poitou) :

Les agents de ce futur SGC ne vont pas intégrer demain leurs futurs locaux. Selon le calendrier fourni par la collectivité, l'achèvement est prévu pour fin décembre ... 2025 !!!

Pour l'heure, seuls les mètres carrés, le nombre de bureaux et l'espace accueil ont été validés.

Rappelons que ce SGC sera créé au 01/01/2023. Il devra donc « fonctionner » sur deux sites pendant au moins 3 ans : une partie de l'effectif sera installé dans les locaux occupés actuellement par la trésorerie de Neuville-de-Poitou et l'autre partie sera installé à Poitiers sur le site de Saint Louis. Une (très éventuelle) solution transitoire est toutefois à l'étude, qui consisterait à installer tout le SGC dans un bâtiment unique en attendant son installation définitive.